

Conseil
communal

Commune d'Oron
Grand-Rue 6
1607 Palézieux

EXTRAIT
du Procès-verbal de la séance tenue le lundi 23 mars 2026
à la grande-salle d'Ecoteaux

Présidence : Mme Anouk Hutmacher

Scrutateurs : Mme Sylviane Rey
Mme Sylvie Chapuis

Secrétaire : Mme Maude Chollet

ASSERMENTATION DE M. MUSER THIERRY EN REMPLACEMENT DE M. PASCHE DANIEL

M. DUCROS YANN EST ELU MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. DUCROS YANN EST ELU DELEGUE A L'AIESFE

LE CONSEIL DECIDE :

D'accepter le préavis municipal n°01/2026 : Adoption du plan directeur intercommunal relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron, soit :

D'adopter le plan directeur intercommunal relatif à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron.

LE CONSEIL DECIDE :

D'accepter le préavis municipal n°02/2026 : Adoption du plan directeur communal (PDCOM), soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 02/2026 relatif à l'élaboration du Plan directeur communal (PDCOM) ;
2. D'adopter le Plan directeur communal (PDCOM) et ses annexes (voir partie « ANNEXES » du présent préavis) ;
3. De donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan directeur communal.



LE CONSEIL DECIDE :

D'accepter le préavis municipal n°04/2026 : Demande de crédit d'étude pour établir l'étude préliminaire du chemin d'accès du futur parking P+R à la gare de Palézieux , soit :

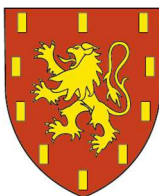
1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC, pour établir une étude préliminaire et un avant-projet partiel de l'accès au futur parking relais P+R de Palézieux-gare
2. De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
3. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

LE CONSEIL DECIDE :

D'accepter le préavis municipal n°05/2026 : Demande de crédit pour la poursuite des prestations du bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO, en charge de la coordination des projets dans le secteur de Palézieux-gare , soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC, pour la poursuite du mandat du bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO), en charge de la coordination des projets de Palézieux-gare ;
2. De l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;
3. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.



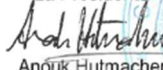


"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"

Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil Communal, le 9 décembre 2025

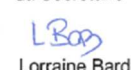
Au nom du Conseil communal

La Présidente



Anouk Hutmacher

La Secrétaire



Lorraine Bard

